

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660**



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	18

Date de la convocation
17/10/2024

Date d'affichage
24/10/2024

Objet de la délibération
Cession de la parcelle AA300 Commune /à Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Âges et Vie situé 11 rue du château à Saône. Mise à jour de l'estimation des Domaines

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD GABLE, Karine GOMES, Fanny GROSGURRIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY (arrivée à 18h50), Cyril MARECHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

Excusés : Delphine RAHON-SIMON donnant pouvoir à Christian MOREL

Absents : Claude GAULARD, Franck NICOLAS, Margaux PRAOM, Philippe RIGAL

Lylian CALVAT a été désigné Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2131-4 et l'article L.2122-21 ;

Vu le Code civil, notamment son article 710-1 ;

Vu l'avis favorable de la commission N°6 « Urbanisme » du 20 mai 2022 prise à la majorité des présents ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- De la réglementation applicable à la cession de parcelles appartenant au domaine privé de la commune ;
- De son pouvoir à authentifier par la voie administrative les actes contenant vente de telles parcelles ;

Considérant que la commune de Saône est propriétaire de la parcelle communale AA300, d'une contenance de 200 m², située entre la parcelle AA299 et la parcelle AA164 ;

Considérant que le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, annexé à la délibération, a réévalué le prix du terrain à 9 300,00 € HT soit 46,50 €/m² en date du 05/02/2024 ;

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal par 18 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

DÉCIDE

- **DE PROCÉDER** à la vente de la parcelle AA300 appartenant à la commune de Saône, au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Age et Vie situé 11 rue du Château à Saône, pour un montant de 9 300,00 € HT (neuf mille trois cents euros hors taxe) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à authentifier les actes de vente y afférents, lesquels seront soumis aux formalités de publicité foncière en vue de leur opposabilité aux tiers ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 22 octobre 2024

Le Maire de Saône

Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture
- Service Urbanisme
- SDC immeuble Age et vie 11 rue du château à Saône
- Domaines